

# « SEM », « SPL », LA SAGA ...

**MédiaChartres** revient, sur le rapport de la **Cour Régionale des Comptes** -Centre Val de Loir- (**document Public**) visant particulièrement la société publique locale (**SPL**) **Chartres Aménagement**, créée le 07/09/2009 qui réalise des «opérations d'aménagement, des constructions et des études liées à ces opérations».



## **Extraits : (pages 3 et 4)**

1-«Des opérations peuvent ainsi lui être confiées en dérogeant aux règles de publicité et de mise en concurrence »

2-«Le manque de transparence au sein de la société, ne permet pas de sécuriser son cadre d'intervention»

3-«Le cumul de mandats sociaux et de fonctions électives, implique un effort de transparences accru, ainsi que des règles claires de déport et de suppléance»

4-«Ces difficultés pèsent sur la situation financière de la société. Son exploitation est déficitaire sur l'ensemble de la période»

5-«La gestion des ressources humaines, a contribué à fragiliser le pilotage de l'activité»

Et pour conclure ( **dans l'immédiat ...**)

6-«il n'existe toujours aucun dispositif de prévention (code de bonne conduite, procédure d'alerte éthique, référent dédié aux questions de conformité, etc). La chambre invite la **SPL**, à se doter sans attendre d'un dispositif visant à détecter et à prévenir les situations à risque au plan déontologique

**A voir et lire également, dans le rapport ci-dessous (lien) les pages 23 et 24 qui révèlent d'évidents conflits d'intérêts entre la (les) **SPL** et la **SEM** –Chartres développements immobiliers-**

<https://www.ccomptes.fr/fr/documents/59852>

Les **SPL** (s) sont légions à **Chartres**, Samedi dernier, dans les annonces légales du **journal local**, il était indiqué une modification des dirigeants de la **SPL –C'Chartres tourisme-** au capital de **100 000 €** et le 09/07 (à la page 12), était

annoncé que la **SPL Chartres aménagement** intégrait la **marque territoire** «**C'Chartres**» avec un nouveau logo !



Besoin de mélanger les bilans et d'apparaître «plus vertueux» auprès de la Chambre Régionale des Comptes ? Sur le sujet **M. Franck M.** (PDG/comptable/Conseiller Municipal/Vice Président (S) +++ et coiffé d'un bon nombre d'autres casquettes, Chartres et Agglo) anticipait la réflexion au micro, durant la **soirée faste** organisée pour l'occasion !

**Document**

**Public**

**HATVP :**

<https://www.hatvp.fr/fiche-nominative/?declarant=masselus-franck-16627>



Le **Maire de Jouy, CH.P. L.** (passant de Juge à Avocat ?) à essayé de défendre et minimiser la situation, lors du dernier Conseil Municipal :



**Extrait** «Ces procédures sont **courantes**, mais **usantes**», il soupçonne même la Cour des Comptes de faire une chasse aux sorcières contre les **SPL**, fustigeant la **CRDC** qui n'apprécie pas «**l'organisation**» ?

Peut-être, a-t-il oublié de dire et prononcer les mots : «**nébulosité, opacité, occultation, obscure, etc**» ?

[Haute Autorité  
pour la transparence  
de la vie publique](#)

Document Public: info plus.

<https://www.hatvp.fr/%20fiche-nominative%20/?declarant=paul-loubiere-christian-16219>

Pour **MédiaChartres**, la grande **Saga** des « **SPL** » et des « **SEM** », ne fait que commencer...



**Et peut-être un nouveau logo ?**

Martine Leroy